

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 5-2018**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 23 avril 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 5-2018 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin de remplacer la zone Ra10 par la zone Rb94 et afin d'ajouter l'usage numéro 9117 aux usages spécifiquement autorisés dans la zone Rb94.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi **22 mai 2018, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 5-2018, soit :
 - Le remplacement de la zone Ra10 par la zone Rb94;
 - L'ajout de l'usage numéro 9117 – Service de traiteur aux usages spécifiquement autorisés dans la nouvelle zone Rb94.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone résidentielle Ra10, qui est entièrement remplacée pour devenir la zone Rb94. Cette zone est située au sud de la route 230 Ouest, en face du Centre La Pocatière.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 5-2018 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 5-2018 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 5-2018 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 27 avril 2018.

Danielle Caron, OMA
Greffière